



La Daguenière, en mai. La situation de la Loire, ici près d'Angers, reste très fragile, en raison notamment des faibles précipitations des dernières semaines et des températures supérieures aux normales saisonnières. Photo CO - Coralie PILARD.

SÉCHERESSE **2011** La sécheresse de retour

Les faibles précipitations et les températures estivales de ces derniers jours ont conduit le préfet à limiter de nouveau l'utilisation de l'eau en Anjou.

Jean-Philippe COLOMBET
et Vincent BOUCAULT
redac.angers@courrier-ouest.com

On croyait la sécheresse derrière nous. Pourtant, l'absence de précipitations significatives des dernières semaines et les températures supérieures aux normales saisonnières ont entraîné une détérioration des écoulements et des débits des cours d'eau. Quant à la Loire, sa situation reste très fragile.

Ces éléments ont conduit le préfet de Maine-et-Loire à signer, mercredi, un arrêté sur la gestion de l'eau. Le dix-huitième depuis le début de l'année. Ainsi, il est désormais interdit de remplir sa piscine, de laver sa voiture en dehors d'une station, d'arroser les jardins, terrains de foot et espaces verts entre 10 heures et 20 heures dans l'ensemble du département. À l'exception du bassin de l'Oudon où ces usages sont totalement proscrits.

Concernant le pompage des eaux

pour l'irrigation des cultures, quatre bassins sont classés en vigilance (économies d'eau recommandées) : Erdre, Hyrôme, Sèvre nantaise, et le Thouet. Sept bassins passent en restriction (interdiction des pompages de 10 heures à 20 heures) : le Layon, la Romme, le Couasnon, la Thau, l'Argenton, la Moine et l'Evre. Et trois sont soumis au régime de l'interdiction : le Brionneau, l'Aubance et l'Oudon.

Distribution de la paille : toujours la polémique

Par quel canal doivent passer les aides publiques paille destinées aux éleveurs touchés par la sécheresse ? Dans le Maine-et-Loire, ce dossier continue d'alimenter la polémique, entre la FDSEA et des organisations syndicales concurrentes (Coordination rurale, la Confédération paysanne, l'APLI). Une aide au transport de 200 000 € avait été provisionnée au printemps par le Conseil général. Un budget

abondé aussi par le Conseil régional et qui, selon les trois organisations précitées, avait été promis à la Chambre d'agriculture.

« En téléphonant à la Chambre, bon nombre d'éleveurs se sont retrouvés face au standard de la FDSEA leur conseillant allégrement de payer une cotisation pour pouvoir bénéficier du service privé et des fonds publics. C'est un comble et une faute grave », contestent toujours les trois organisations, qui ont rencontré récemment le Conseil général.

C'est une association satellite de la FDSEA, l'Adiac, qui gère cette opération. « La Chambre n'a pas vocation à monter ce genre d'opération, se défend son président, François Girard. Mais cette opération est ouverte à tous. D'ailleurs 40 % des bénéficiaires ne sont pas adhérents à la FDSEA. » Le même admet qu'une partie sera reversée au syndicat, « 2 à 3 centimes la tonne, mais seulement pour compenser les frais d'organisation ». Il ajoute : « Rien n'empêche ces autres organisations de monter leur propre opération. »